



Clauses de remboursement d'acompte

Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes :

- Annulation plus de 90 jours avant la date de début de cure : remboursement intégral de la somme versée à titre d'avance ou report de cure gratuit.
- Annulation plus de 31 jours avant la date de début de cure : report gratuit des sommes versées ou remboursement sous conditions spécifiques*
- Annulation moins de 31 jours avant la date de cure / non-présentation : aucun remboursement hors conditions spécifiques*

* Conditions spécifiques ouvrant droit au remboursement intégral de l'acompte : décision administrative de fermeture, toute évolution soudaine de l'état de santé intervenue avant le début de la cure rendant impossible son suivi, constatée et datée par un certificat médical établi moins d'une semaine avant la demande d'annulation.

Si pour des raisons indépendantes de son fait et ou pour des circonstances non prévues par la convention nationale thermale, la Société doit annuler ou interrompre une cure ayant donné lieu à accord de prise en charge, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées sont alors restituées.